



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-trois.

Le 7 décembre 2023 à 19h00,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Belleherbe, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 27/11/2023

Date d'affichage : 27/11/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 53

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 130
- procurations : 121

- nombre total de voix exprimées : 251

Etaient présents avec voix délibérative :

Françoise BARTHOULOT (S), Francis BILLOD-MOREL, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Pascal JACQUOT, Lydie LAB (S), Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Nicolas PAGET (S), Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Christian VIEILLARD (S), Franck VILLEMAIN, Marielle WILCZAK.

Etaient absents excusés :

Patrick BERTIN, Françoise BEURET, Laure BOITEUX, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jocelyne ERNST, Suzanne GUERRIN, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Céline JEAMBRUN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Joelle MOUGIN, Raphaël PEQUIGNOT, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEUFILS, Aurélie BESCHET, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Thierry HOUSER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Raphaël KRUCIEN, Nicolas MARGUET, Christian MAUVAIS, Olivier MESNIER, James MICHEL, Philippe MITTAG, Denis NARBÉY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Yves ROY, Fabien ROYER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN,

Régis SOULET, Pascal STUDER, Véronique TATU, Gérard TIROLE, Michel TROU
Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Jérôme VOINET,
VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Laure BOITEUX a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Thierry CARTIER a donné pouvoir à Christian VIEILLARD (S),
Jacqueline CUENOT-STALDER a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Jean-Louis MOUGIN,
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Franck VILLEMEN,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Catherine ROGNON,
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Catherine MAUVAIS a donné pouvoir à Nicolas PAGET (S),
Christian MOREL a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Joëlle MOUGIN a donné pouvoir à Frédérique MOUREAUX,
Dominique RONDOT a donné pouvoir à Elisabeth REDOUTEY,
Pascal ROUGNON a donné pouvoir à Kévin FADIN,
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance.
Madame Dominique MOLLIER a été élue secrétaire.

Objet : 2023-0046 : Covoiturage Arc Jurassien 2024-2026

Contexte

Le Pays Horloger est engagé dans un programme de promotion du covoiturage sur l'Arc jurassien depuis 2010. Cette action associe différents partenaires de part et d'autre de la bande frontalière :

- Le Pays Horloger, le Pays du Haut-Jura, le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs, la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs pour la partie française,
- Les Cantons de Vaud et de Neuchâtel, l'Association de développement économique de la Vallée de Joux (ADAEV), l'Association de développement du Nord vaudois (ADNV), la Région des Montagnes neuchâteloises, l'Association Région Val-de-Travers (ARVT), la commune de Val-de-Ruz, la Région Neuchâtel Littoral, Jura Bernois. Bienne et arcjurassien.ch pour la partie suisse.

En favorisant le recours au covoiturage, les partenaires du projet ont souhaité dès l'origine proposer une réponse adaptée à la gestion de la mobilité en secteur de montagne. Trois programmes Interreg se sont succédés entre 2011 et 2019. Ils ont permis de concevoir le dispositif initial, de le consolider, de l'étendre géographiquement et de lancer des expérimentations. Compte-tenu des bons résultats obtenus et du potentiel de covoitureurs encore mobilisables, le programme a été reconduit sur la période 2019-2022. Fin 2022, compte-tenu des incertitudes et questionnements liés à la crise sanitaire, les partenaires ont souhaité prolonger l'action pour une année (avril 2023 - mars 2024) en impliquant davantage les entreprises suisses dans le financement du dispositif (adhésion payante) avec l'objectif de 50 entreprises adhérentes. En septembre 2023, 77 entreprises étaient adhérentes pour 25000 collaborateurs.

Les principaux résultats de l'évaluation conduite en 2023 sont les suivants :

- la part modale du covoiturage parmi les frontaliers est très supérieure dans les entreprises adhérentes (36%) à celle observée aux frontières (23%) ;
- 60 % des frontaliers covoiturent, dont près de la moitié tous les jours ou presque. Les équipages de covoitureurs sont constitués à 96 % de personnes qui se connaissent déjà (collègues, amis, voisins, famille...);
- 70 % des entreprises jugent le dispositif efficace (en hausse par rapport à 2018).

Compte-tenu du bon niveau d'adhésion des entreprises et des résultats très satisfaisants de l'évaluation, l'ensemble des partenaires du programme souhaitent poursuivre sa mise en œuvre sur une période de 3 ans, soit d'avril 2024 à mars 2027, sur les mêmes bases que celles du programme 2023.

Descriptif

Depuis 2023, le dispositif repose sur les principes suivants :

- un ciblage sur les déplacements domicile-travail, notamment ceux des frontaliers qui sont les plus impactants (déplacements longs et récurrents) ;
- une démarche partenariale associant des territoriaux français et suisses, des entreprises et des associations d'entreprises ;
- des actions surtout concentrées sur la sensibilisation, l'animation et la communication dans les entreprises suisses ;
- l'adhésion est payante pour favoriser l'implication des entreprises suisses ;
- une évaluation régulière des impacts du dispositif, environ tous les 3 ans, par comptage et enquêtes auprès des salariés et des entreprises ;

Il est ainsi prévu de reconduire les actions et prestations déployées par le dispositif en 2023 avec des adaptations possibles pour certaines :

- communication et service aux entreprises : challenge covoiturage annuel, site internet et LinkedIn, gestion des interfaces utilisateurs, actions à destination des entreprises (supports de communication clé en main, animations en entreprise, Mobility Jackpot, mesure du potentiel de covoiturage, comité de réflexion, webinaires, bilan auto-évaluation...) et animation des réunions des référents mobilité (COREMs) ;
- suivi et gestion de projet : suivi technique et financier du déroulement du programme, expertise sur l'évolution/l'adaptation du dispositif, suivi du prestataire en charge des actions de communication et d'animation ;
- évaluation du dispositif à la fin du programme (comptages aux frontières, questionnaire aux entreprises adhérentes...).
- prospection de nouvelles entreprises.

La mise en œuvre de ces actions repose sur deux prestations complémentaires : un prestataire en charge des actions de communication et d'animation à destination des entreprises et un assistant à maîtrise d'ouvrage. Les contrats de prestation sont portés par le Pays Horloger dans le cadre d'un groupement de commandes associant les partenaires français et Arcjurassien.ch.

Plan de financement prévisionnel

Le chiffrage du dispositif, aboutit à un montant total de **570 k€ HT** au taux de l'élaboration du projet (septembre 2023) dont 480 k€ HT de prestations externalisées et 90 k€ de pilotage de maîtrise d'ouvrage (pour la partie suisse) pris en charge à 100 % par les partenaires suisses.

La participation financière des entreprises viendra compléter les financements pour la partie suisse pour arriver à une participation minimale des partenaires suisses. Le surplus des adhésions permettra d'augmenter les capacités financières du dispositif au global ou de venir en déduction du budget global et donc amoindrir le financement public.

Le détail par grands postes de dépenses s'établit comme suit :

Postes de dépenses pour la période 2024-2025-2026-2027	Montant HT Euros
Animations en entreprises	56 400,0 €
Communication et services aux entreprises	207 000,0 €
Prospection de nouvelles entreprises	48 000,0 €
Suivi et gestion de projet	114 690,0 €
Soutien technique aux partenaires	4 500,0 €
Evaluation	35 100,0 €
Divers et aléas	15 000,0 €
Pilotage maitrise d'ouvrage (Suisse)	90 000,0 €
Total	570 690,0 €

La participation des partenaires français est estimée à 62 000 € TTC par an et se répartit avec une clef de répartition qui tient compte du volume de frontaliers se déplaçant dans l'Arc jurassien (flux domicile-travail) rapporté au nombre d'actifs par territoire concerné. Ceci représente les montants et la répartition suivante :

Territoires	Parts	Répartition pour 62 000 € TTC
Pays du Haut-Jura	15.62 %	9 684,40 € TTC
Pays du Haut-Doubs	40.63 %	25 190,60 € TTC
Pays-Horloger	37.50 %	23 250,00 € TTC
CC Portes du Haut-Doubs	6.25 %	3 875,00 € TTC

Soit pour la totalité du programme :

Postes de dépenses période 2024-2025-2026	Montant Total Euros France	PNR HJ	Pays du Haut-Doubs	Pays Horloger	CC des Portes du Haut Doubs	Total
Répartition		15,62%	40,63%	37,50%	6,25%	
Total K€ HT	155 000 €	24 211 €	62 977 €	58 125 €	9 688 €	155 000 €
Total k€ TTC	186 000 €	29 053 €	75 572 €	69 750 €	11 625 €	186 000 €

La participation du Pays Horloger pour 3 ans est ainsi de 69 750 € TTC.

Les partenaires français solliciteront l'aide de l'Etat (Fonds Vert) à hauteur de 80% pour les trois années (possibilité d'avoir une dérogation pour aller au-delà de 2025 prévu initialement par le cahier des charges du Fonds Vert).

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DÉPENSES (€ TTC)		RECETTES (€ TTC)	
Prestations AMO et actions de communication	69 750 €	Fonds Vert*	55 800 €
		Autofinancement Pays	13 950 €
TOTAL DÉPENSES	69 750 €	TOTAL RECETTES	69 750 €

(*) Montants à ajuster au regard des dépenses prévisionnelles par année

Groupement de commandes pour la passation des marchés

Pour sa mise en œuvre, le dispositif s'appuie sur un groupement de commandes constitué du Pays Horloger, du PNR du Haut-Jura (au titre du Pays du Haut-Jura), du Pays du Haut-Doubs et de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs pour la partie française, et d'arcjurassien.ch qui représente l'ensemble des partenaires suisses. Ce groupement a pour objet de mutualiser les marchés nécessaires à la mise en œuvre des actions partenariales du programme (prestations AMO et actions de communication).

Le Pays Horloger assurera la coordination du groupement pour le compte de ses membres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la prolongation du programme covoiturage dans l'Arc Jurassien ;
- Accepte la prolongation du groupement de commande sur ce dispositif jusqu'en 2027 inclus ;
- Autorise le Président à signer les marchés relatifs à ce projet ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur


Yannick NANCY